

L'EMPRISONNEMENT CELLULAIRE EN BELGIQUE

Étude sur l'état physique, intellectuel et moral de détenus subissant l'emprisonnement cellulaire dans les établissements pénitentiaires de Belgique.

Mémoire lu à l'Académie de médecine le 1^{er} mai 1888.

[Deuxième article (1).]

Messieurs, après avoir exposé le résultat de mon étude sur les suicidés et les aliénés de Louvain, il me reste à vous dire l'état physique, mental et moral des détenus de Louvain y subissant l'emprisonnement cellulaire depuis 10 ans et plus, que j'ai visités individuellement.

Observations recueillies sur les détenus de la prison cellulaire de Louvain internés depuis dix ans et plus, à l'époque de mes visites en janvier et en février 1888.

D..., âgé de 45 ans, condamné à perpétuité, avait subi 18 années de sa peine lorsque je le vis. Il préfère le système cellulaire parce qu'on y est plus tranquille. Cet homme a un peu maigri, il a bonne mine du reste et n'a pas le moindre symptôme d'anémie. Pas de punitions. Il travaille de son métier de tisserand dans sa cellule. Il est avenant, a bon caractère, bonne mémoire; parole nette.

Force dynamométrique, 45 kilos.

B..., âgé de 42 ans, condamné à la détention perpétuelle, était depuis 15 ans dans la prison de Louvain lors de ma visite. Cet

(1) V. le premier article dans le numéro de décembre 1888, p. 987 et suiv.

homme préfère la cellule. Il n'a pas maigri, n'a pas d'anémie et mange bien. Il est très habile dans son état de cordonnier; pas de punitions. Il a bon caractère et bonne mémoire.

Force dynamométrique, 52 kilos.

P..., âgé de 56 ans, condamné deux fois à perpétuité; la première fois en 1860, préfère le système cellulaire. Il était à Louvain depuis 1860, lorsque je le vis. Il n'a pas maigri, mange bien et n'a pas d'anémie. Il travaille à la cordonnerie dans laquelle il est très habile; sa physionomie est enjouée, il est avenant; sa mémoire est normale.

Force dynamométrique, 39 kilos.

D..., marchand de bestiaux, condamné à perpétuité pour empoisonnement de trois personnes: son frère, son beau-frère, sa femme; était dans la même cellule depuis 1872, au moment de ma visite (janvier 1888). Cet homme a les joues pleines, n'a pas maigri. Digestions difficiles. Il existe chez lui un souffle cardiaque rhumatismal et une légère constipation. Les conjonctives sont colorées. Il est tailleur et il ne veut travailler qu'en cellule. D... me reçoit bien. Je constate une mémoire et une parole nettes; il dort de 5 à 6 heures. Il est emporté. Il s'occupe de lecture et il écrit.

Force dynamométrique, 44 kilos.

De W..., condamné à perpétuité pour avoir payé l'assassin du mari de sa maîtresse. Cet homme était dans sa cellule, depuis le 22 juillet 1878, lorsque je le vis en janvier 1888. Son état physique ainsi que son état mental ne laissent rien à désirer.

Zim..., âgé de 54 ans, journalier, condamné à perpétuité pour assassinat a eu sa peine commuée en 20 ans de détention. Il a fait 12 ans dans la prison de Gand (de 1866 à 1878); il est venu à Louvain ensuite. Il a maigri, mais il n'est pas anémique. Il mange bien. Il digère mieux l'été, lorsque la fenêtre est ouverte. Pas de constipation. Il n'a jamais été malade depuis son internement. Il a appris l'état de tailleur qu'il exerce dans sa cellule. La physionomie de Z... est avenante, il sourit en me parlant. La parole est nette. Aucun trouble mental. Il dort bien. Il aime mieux être en cellule qu'en prison commune. Il s'est estropié dans son métier à la main droite avant sa condamnation.

Force dynamométrique de la main droite, 20 kilos.

De Cr..., condamné à perpétuité, pour homicide, et dont la peine a été commuée en 20 ans, était à la prison de Louvain depuis le 10 juin 1878 lorsque je le vis en janvier 1888. Il n'a jamais été malade depuis son internement. Masses musculaires très fortes. Il existe peu de tissu adipeux dans le tissu cellulaire sous-cutané. Pas de souffle au cœur ni de décoloration des conjonctives. Cet homme a un métier et tisse dans sa cellule. Sa physionomie est douce et aimable. Il parle bien et sa mémoire est normale. Il sait lire et écrire. Il préfère rester en cellule, il s'y plaît.

Dh..., âgé de 32 ans, célibataire, condamné à perpétuité et dont la peine a été commuée en 20 ans, était à la prison de Louvain depuis le mois d'août 1878, lorsque je le vis, en janvier 1888. Cet homme préférerait être à Gand en prison commune pour être plus près de ses parents. Il était tourneur de son état et il a appris celui de tisserand et tisse dans sa cellule. Il s'occupe aussi à dessiner à la plume. Il a bon appétit. Pas d'anémie. Masses musculaires très fortes. D... a une physionomie avenante, il est intelligent. La mémoire et la parole sont nettes; il dort bien.

N..., âgé de 48 ans, ouvrier de ferme, a été condamné à 20 ans de détention cellulaire, pour attentat à la pudeur; était à la prison de Louvain depuis le 25 décembre 1878, lorsque je le vis. Sa peine doit prendre fin le 4 avril 1888. Cet individu est pâle de sa nature. Il existe très peu de tissu adipeux dans le tissu cellulaire sous-cutané. Il n'existe pas d'anémie chez lui. Masses musculaires fortes. Je ne peux étendre son membre supérieur malgré lui. Il n'a jamais été malade depuis son entrée à Louvain.

N... a la physionomie avenante; il est intelligent. La parole et la mémoire sont nettes. Il dort bien sans cauchemars. Aurait préféré être en prison commune à cause de ses digestions difficiles. Il souffre d'être enfermé.

Van D..., âgé de 45 ans, garde-signal au chemin de fer, condamné à perpétuité pour avoir tué son enfant, était à la prison de Louvain depuis le mois d'avril 1879, au moment de ma visite (janvier 1888). Cet individu est bossu depuis l'enfance. Il a appris le métier de tailleur. Pas d'anémie: les conjonctives sont colorées. Il a bon appétit, n'a pas maigri depuis son entrée ici. Pas de constipation. V... D... a la physionomie avenante, il me reçoit avec

amabilité. préfère être en cellule. La parole et la mémoire sont normales. Le sommeil est bon. Masses musculaires fortes. Je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion.

Sp... âgé de 47 ans, condamné à 25 ans, comme faisant partie d'une bande de voleurs, était détenu en cellule depuis le mois de juillet 1879, quand je le vis. Il préfère la cellule à la prison commune. Il sait qu'il n'a plus que 10 mois à faire. Cet homme a maigri; les conjonctives sont pâles. Il tisse dans sa cellule. Il a bon appétit, bon sommeil, sans rêves. La parole et la mémoire sont nettes. Il n'a jamais été malade depuis sa détention. Pas de constipation. Pas de souffle anémique. Masses musculaires très fortes.

De W..., âgé de 19 ans, marié, condamné à perpétuité, était détenu à Louvain depuis le 28 août 1877, lors de ma visite, en janvier 1888. Pas de souffle anémique ni de décoloration des conjonctives. Cet homme a bon appétit, dort bien. Il n'a pas eu de punitions depuis son internement. Il exerce le métier de tailleur.

Force dynamométrique, 45 kilos.

L..., condamné à perpétuité pour meurtre, était à la maison de Louvain depuis le 26 août 1877, lorsque je le vis, en janvier 1888. Cet homme est malade; il est atteint de phthisie, au début. Il a le caractère difficile par suite de son état, mais il n'a pas eu de punitions.

De... (Léon), âgé de 47 ans, condamné à perpétuité et dont la peine a été commuée en vingt ans pour crime non avoué, était détenu à Louvain depuis le mois d'avril 1878, lors de ma visite (janvier 1888). Cet homme était cimentier de son état; mais il a appris celui de cordonnier à Louvain. Il a les oreilles écartées; a perdu de la graisse. Il n'est pas anémique, les digestions sont bonnes. Pas de constipation. La physionomie de D... (Léon) est un peu sombre. Il n'est pas sujet au mal de tête; il dort bien, sans cauchemars. La parole et la mémoire sont nettes; les pupilles égales. Il a appris à lire et à écrire en prison. Il préfère la cellule à la prison commune.

Force dynamométrique, 43 kilos.

De... (Jean), frère du précédent, âgé de 47 ans, marié, condamné à perpétuité pour crime non avoué, et dont la peine a été commuée en vingt ans, était détenu à Louvain depuis le 22 avril 1878 lorsque je le vis. Cet homme préfère rester en cellule. Il a des rhumatismes. Il a maigri depuis sa détention, mais il n'a pas d'anémie, a bon appétit. Pas de constipation. D... a l'air avenant; la parole et la mémoire sont normales; les pupilles égales. Il exerce le métier de couseur de chaussons. Il a un rhumatisme déformant des mains.

Force dynamométrique, 25 kilos.

Van H..., condamné à perpétuité, et dont la peine a été commuée en vingt ans, était à la maison de détention cellulaire de Louvain depuis le 10 juillet 1878, lorsque je le vis, en janvier 1888. Cet homme, d'une santé faible avant son arrivée à Louvain, est devenu mieux portant. Il n'a pas d'anémie. Sa physionomie est un peu triste. La parole et la mémoire sont nettes. Il n'a jamais fait d'actes déraisonnables. Pas de punitions. Il travaille à piquer des empeignes.

De Gr..., âgé de 48 ans, condamné à perpétuité pour meurtre de sa belle-sœur et dont la peine a été commuée en vingt ans, était à la maison de détention de Louvain depuis le 9 décembre 1872, lors de ma visite à cet établissement, en janvier 1888. De Gr... préfère être en cellule. Il s'y porte bien, il n'a pas maigri. Il a un appétit moyen. Du reste pas d'anémie, rien au cœur: pas de constipation. Sa physionomie est avenante, il a bon caractère. La parole est nette. Pas de punitions depuis qu'il est à Louvain. Masses musculaires fortes; je ne puis étendre son bras qu'il tient dans la flexion.

J..., âgé de 31 ans, célibataire, condamné à perpétuité pour meurtre de sa maîtresse, et dont la peine a été commuée en 20 ans, était en cellule depuis le 5 juillet 1875 lorsque je le vis, en janvier 1888. Cet homme est bien conformé; il a bon appétit, n'est pas anémique. Pas de constipation. Il a appris l'état de cordonnier à Louvain. Il préfère être en cellule. Il n'a pas eu de punitions. L'état mental est normal; la parole et la mémoire sont nettes. Le sommeil est moyen. Force dynamométrique, 44 kilos.

Go..., âgé de 36 ans, célibataire, condamné à perpétuité pour avoir tué une femme, était détenu à Louvain depuis le 27 octobre

1878, quand je le vis en janvier 1888. Cet individu a la tête bien conformée. Pas de souffle anémique: les conjonctives sont colorées. Il mange bien; n'est pas constipé. Il n'a pas maigri depuis son entrée ici. Go... se plaint de quelques douleurs dans les jambes. Masses musculaires fortes. La physionomie est avenante; il a bon caractère. N'a pas subi de punitions. Il dort bien, sans cauchemars. La mémoire et la parole sont nettes. Il sait lire et écrire et il se plaît dans sa cellule. Il est cordonnier. Force dynamométrique 39 kilos.

Sa..., âgé de 34 ans, marié, condamné à perpétuité pour avoir tué son enfant adoptif, était en cellule depuis le 30 novembre 1878, lorsque je le vis en janvier 1888. Sa... a la tête bien conformée. Il n'a pas maigri. Les conjonctives sont colorées. Pas de souffle anémique. Il n'a jamais été malade depuis son entrée à Louvain. Force musculaire grande. Je ne puis étendre son bras qu'il tient dans la flexion. Il était houilleur avant son meurtre et il a appris ici l'état de cordonnier. Cet homme préfère de beaucoup être en cellule parce qu'il a l'espoir d'être mis en liberté un jour. Il a la physionomie gaie, il paraît avoir bon caractère, il rit en me parlant. Il est intelligent. La parole et la mémoire sont normales. Dort bien, sans cauchemars. Les pupilles sont égales; la vue bonne. Il n'est pas sujet au mal de tête. Les dents sont saines. Force dynamométrique, 49 kilos.

G..., âgé de 52 ans, condamné à perpétuité pour assassinat, était détenu à Louvain en cellule depuis le 13 août 1877 lorsque je le vis, en janvier 1888. Il était houilleur et il a appris l'état de cordonnier à Louvain. Cet homme est très bien portant; il n'existe chez lui ni souffle anémique, ni décoloration des conjonctives. N'est pas sujet à la céphalalgie. Il mange bien et n'a pas maigri en cellule. G..., préfère rester en cellule parce qu'en prison commune on est entraîné au mal. Il est satisfait du traitement de Louvain. Le sommeil est bon, sans cauchemars. La vue est bonne: les pupilles sont égales. Pas d'ataxie. Il est aimable avec moi.

Force dynamométrique, 35 kilos.

B..., condamné à perpétuité pour avoir tué sa femme et dont la peine a été commuée en vingt ans, était détenu à Louvain depuis le 13 décembre 1872 lors de ma visite, en janvier 1888. Cet homme était boucher avant son crime et il a appris l'état de cordonnier à

Louvain. Il préfère être en cellule pour avoir une diminution de peine. Il n'a pas fait de maladie depuis son internement. Il se sent fort. Je ne puis étendre son bras qu'il tient dans la flexion. Je constate un souffle doux, léger : il existe un peu d'anémie. B..., mange bien ; pas de constipation. La physionomie de ce détenu est avenante. Il n'a pas subi de punitions et il montre un bon caractère vis-à-vis du gardien. Il dort bien, sans cauchemars. Les pupilles sont égales, la vue bonne. La parole et la mémoire ne laissent rien à désirer.

Force dynamométrique, 38 kilos.

Tr..., âgé de 51 ans, condamné à perpétuité, pour tentative de meurtre et dont la peine a été commuée en vingt ans, était détenu à Louvain depuis le 11 mai 1874, lorsque je le vis. Cet individu a un peu maigri en cellule. Muscles forts. Je ne puis étendre son bras qu'il tient dans la flexion. Il existe un peu d'anémie. Il mange bien. Son caractère est bon ; il n'a pas subi de punitions à Louvain. Il dort bien, sans cauchemars. La parole et la mémoire sont normales ; les dents bonnes. Pupilles égales. Pas d'ataxie. Tr..., était maçon et il a appris l'état de cordonnier à Louvain. Il préfère rester en cellule.

Force dynamométrique, 39 kilos.

M... âgé de 40 ans, condamné à perpétuité pour meurtre sur sa concubine, était détenu en cellule depuis le 4 octobre 1875, lors de ma visite en janvier 1888. Cet homme est sujet à des rhumatismes musculaires. Il n'a pas maigri. Il n'existe rien au cœur ni de décoloration des conjonctives. Il mange bien, pas de constipation. M..., était tailleur de pierres, mais il a appris l'état de cordonnier à Louvain. Il me reçoit bien. Il a bon caractère avec les gardiens. La parole et la mémoire sont nettes. Il dort bien, sans cauchemars. Les pupilles sont égales : la vue est bonne. Il préfère être en cellule.

Force dynamométrique 44 kilos.

L..., âgé de 36 ans, condamné à perpétuité pour avoir empoisonné sa femme et son beau-frère et dont la peine a été commuée en vingt ans de détention cellulaire, était en cellule depuis le 2 octobre 1872, lorsque je le vis en janvier 1888. Il n'avait que 20 ans lorsqu'il commit son double crime. Il exerçait les états de tisserand et tailleur. Depuis son entrée à Louvain il n'a pas fait de maladie, mais il a un peu maigri. Il a les muscles des membres

forts. Pas d'anémie du cœur ni des conjonctives. Il mange bien. Pas de constipation. L... a la physionomie gaie ; il a de l'entrain : il a l'imagination vive. Il est primesautier. Ses mouvements sont vifs, brusques même, rapides. Il dort bien. Les pupilles sont égales. Il sait lire et écrire. Il a demandé à continuer à rester en cellule. Il a un oiseau en cage dont il s'occupe.

Force dynamométrique, 44 kilos.

Des..., âgé de 58 ans, condamné à perpétuité pour avoir tué sa femme et dont la peine a été commuée en trente ans, était détenu en cellule depuis le 9 décembre 1872, lorsque je le vis, en janvier 1888. Après avoir fait ses dix années de cellule, il a demandé à y rester. Cet homme est tisserand ; je le trouve en train de tisser dans sa cellule. L'été il travaille au jardin. Il a un peu maigri, il mange bien. Pas de constipation. Masses musculaires fortes. Pas d'anémie : les conjonctives sont colorées. La physionomie de Des... est ouverte. La mémoire et la parole ne laissent rien à désirer. Les pupilles sont égales. Il dort bien, sans rêves.

Pi..., condamné à perpétuité, était détenu en cellule depuis le 26 février 1873, lorsque je le vis, en janvier 1888. Cet homme, ainsi que la plupart, préfère continuer à être en cellule parce qu'on y est plus tranquille. Il me dit cependant qu'il ne dort plus aussi bien et que ses digestions sont plus difficiles qu'avant. Sa physionomie est un peu sombre. Il n'existe pas d'anémie du cœur ni de décoloration des conjonctives. Masses musculaires très fortes. Il résiste absolument à l'extension du bras.

Force dynamométrique, 46 kilos.

W..., âgé de 52 ans, condamné à perpétuité et dont la peine a été commuée en vingt ans, était en cellule depuis le 14 août 1873, lors de ma visite à la maison de détention cellulaire de Louvain, au mois de janvier 1888. Cet individu a la face amaigrie et un peu pâle. Il mange bien, les digestions sont bonnes. Pas de constipation. Pas de souffle anémique ni de décoloration des conjonctives. Masses musculaires très fortes. W... a la physionomie avenante, il me reçoit bien. Il me dit qu'il a préféré rester en cellule. Il prépare le travail de cordonnerie pour 160 détenus. Il sait lire et écrire, sa mémoire est très bonne. Pas d'ataxie. Pupilles égales. La parole est nette. Il dort bien, sans rêves.

Force dynamométrique, 41 kilos.

Vau..., âgé de 54 ans, marié, condamné à perpétuité, était détenu en cellule depuis le 24 juin 1874, lorsque je le vis, au mois de janvier 1888. Il a la physionomie maligne, les oreilles écartées, le front fuyant. Il est retrognathe. Il a appris le métier de cordonnier depuis qu'il est à la maison de détention de Louvain. Il a un peu maigri. Il a bon appétit. Pas de constipation. Conjonctives colorées. Endocardite rhumatismale antérieure à la détention. Muscles forts. Il résiste absolument à l'extension de son membre supérieur. V... dort peu à cause de douleurs rhumatismales. Il sait lire et écrire depuis son entrée. Il est avenant, intelligent. Il a préféré rester en cellule il y a 4 ans, lorsque ses dix années étaient terminées. Pas de trouble mental. La parole et la mémoire ne laissent rien à désirer. Pupilles égales. Rhumatisme chronique des membres supérieurs.

Force dynamométrique, 30 kilos.

Fla..., âgé de 42 ans, marié, condamné à perpétuité pour meurtre dans une rixe et dont la peine a été commuée en vingt ans, était détenu en cellule depuis le 9 octobre 1876, lors de ma visite à la prison de Louvain. Cet individu était houilleur avant son entrée, il a appris la cordonnerie à Louvain. Il travaille aussi à la menuiserie. Il est fort, n'a pas maigri. Aucun signe d'anémie au cœur, pas de décoloration des conjonctives. Masses musculaires très fortes. Je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion. La physionomie de Fla... est avenante, enjouée. Etat mental normal. Il sait lire et écrire. Il n'a pas voulu aller en prison commune. La parole et la mémoire sont nettes. Il dort bien, sans cauchemars.

Force dynamométrique, 45 kilos.

Col..., âgé de 51 ans, condamné à perpétuité, comme parricide, était détenu en cellule depuis le 12 juillet 1877, lorsque je le vis, au mois de janvier 1888. Cet homme est bossu depuis l'enfance. Il a la face pâle et a un peu maigri. Il mange bien. Pas de constipation. Pas de souffle anémique ni de décoloration des conjonctives. Muscles très forts. Je ne puis vaincre sa résistance à l'extension. Col... était tailleur de pierres avant son entrée à Louvain, il a appris l'état de tailleur à la prison. Il a la physionomie avenante et maligne. Il n'est pas à son aise à cause de sa difformité. Il me dit qu'il supporte patiemment sa peine et il préfère être en cel-

lule. Dort bien, sans rêves. La parole et la mémoire sont nettes. Sait lire et écrire.

Force dynamométrique, 30 kilos.

De..., âgé de 42 ans, condamné à perpétuité, pour avoir voulu tuer sa mère, était détenu à Louvain depuis le 22 octobre 1877, lorsque je le vis en janvier 1888. Cet homme était buveur. Il est tailleur et travaille aussi à la buanderie. Pas de maladie à Louvain. Pas de palpitations, conjonctives colorées. Bon appétit. Il existe chez lui de l'endocardite, suite de rhumatismes articulaires. Masses musculaires très fortes. Il résiste absolument à l'extension de son bras. Force dynamométrique, 36 kilos. Il me dit que s'il devait rester en cellule toute sa vie, il préférerait subir la prison commune; mais que si sa peine peut être un jour diminuée, il aime bien mieux être en cellule où il est plus tranquille. Son regard est méchant, sa parole et sa mémoire sont normales. Il est intelligent: il sait lire et écrire. Il a sur son établi de tailleur des instruments coupants avec lesquels il travaille.

Sch..., âgé de 63 ans, célibataire, condamné à perpétuité pour tentative d'assassinat, était détenu en cellule depuis le 24 octobre 1877, lorsque je le vis, au mois de janvier 1888. Cet homme est bossu depuis l'enfance. Il a bonne mine; il mange bien. Les digestions sont un peu difficiles. Pas de souffle au cœur ni de décoloration des conjonctives. Il travaille à mettre du fil sur des bobines. Sch... a la physionomie douce; il est aimable avec moi et avec le gardien. Il sait lire et écrire. La parole et la mémoire sont normales. Le sommeil est de 12 heures. Force dynamométrique, 35 kilos. (Il existe de l'atrophie musculaire des membres supérieurs en rapport avec la déformation de la colonne vertébrale.)

Fr... est depuis sept ans en cellule. Il y travaille de son métier de relieur. Sa cellule ressemble comme agencement à un atelier de relieur.

Force dynamométrique, 45 kilos.

J'avais déjà, en 1876, recueilli quelques observations sur des détenus des deux sexes des maisons centrales cellulaires de Louvain et de Malines.

Maison centrale cellulaire de Louvain.

Le nommé X..., âgé de 21 ans, condamné à six ans de détention, en cellule, avait déjà subi 4 années de sa peine lors de ma visite, en octobre 1876. Son état physique est satisfaisant. Il n'a jamais été malade depuis son entrée en prison. Il a bon appétit. Son état moral ne laisse rien à désirer : il ne s'ennuie pas.

Le nommé X..., âgé de 22 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait déjà subi 3 ans de sa peine au moment où je le vis. Il existait un peu d'anémie chez cet individu. Il avait bon appétit. Son état moral était aussi satisfaisant que possible.

Le nommé X..., âgé de 45 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait déjà subi 5 ans de sa peine à l'époque de ma visite à la maison centrale. Il se porte très bien, a bon appétit. Il ne s'ennuie jamais.

Le nommé X..., âgé de 35 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait déjà subi 7 ans de sa peine lorsque je le vis. Cet individu était en très bonne santé. Ni anémie, ni constipation. Quant à son état moral, je n'ai qu'à citer ses propres paroles. Il me dit que les 10 années de détention qu'il doit subir en cellule expirées, il préférera rester en cellule, pour le reste de sa peine ; « on y est plus tranquille, on ne voit pas d'autres condamnés. »

Le nommé X..., âgé de 37 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité avait déjà subi 7 ans et demi de sa peine au moment de ma visite. Il avait une bonne santé, bon appétit et il disait ne pas s'ennuyer. Il avait appris le métier de cordonnier.

Le nommé X..., âgé de 33 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité avait déjà subi sa peine pendant 5 ans. Son état physique, son appétit ne laissent rien à désirer. Il a l'air aussi heureux qu'on peut l'être dans sa situation. Il a appris l'état de cordonnier et il travaille dans sa cellule.

Le nommé X..., âgé de 32 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait déjà subi 3 ans de sa peine. Il est pâle, mais il

me dit qu'il était pâle lors de son entrée en cellule. Il n'existe pas de souffle anémique chez ce détenu et il a bon appétit. Cet individu, et il est le seul des huit prisonniers que j'ai vus à Louvain, a le caractère ombrageux, soupçonneux et singulier. C'est ainsi qu'il dit qu'on lui met des poisons dans ses aliments.

Le nommé X..., âgé de 56 ans, condamné aux travaux forcés à perpétuité, avait déjà subi 6 ans de sa peine lorsque je le vis. Il avait bonne mine. Pas d'anémie. Bon appétit. Sa physionomie est enjouée. Il est repentant.

Prison cellulaire d'arrêt et de détention de Malines. (Hommes.)

Le nommé X..., âgé de 19 ans, condamné pour vols, à trois ans de détention cellulaire, dans la prison de Malines, avait déjà subi deux ans de sa peine lors de ma visite, en octobre 1876. Il avait bonne mine, bon appétit, aucun souffle anémique. Il avait appris l'état de pantouffier et son moral était aussi satisfaisant que possible.

Le nommé X..., âgé de 26 ans, condamné pour vol à trois ans de détention cellulaire, avait subi quinze mois de sa peine lorsque je le vis. Il avait meilleure mine qu'à son entrée, avait bon appétit et n'avait aucune trace d'anémie. Son état moral était excellent.

Le nommé X..., âgé de 20 ans, condamné pour vol à deux ans de détention cellulaire, avait déjà subi dix mois de sa peine à l'époque de ma visite. Cet individu avait bonne mine, un appétit régulier. Pas de souffle anémique. Son moral était aussi satisfaisant que possible.

Le nommé X..., âgé de 21 ans, condamné à trois ans de prison pour violences envers son père, avait subi six mois de sa peine lorsque je le vis. Il avait l'apparence de la santé, bon appétit et j'ai pu m'assurer qu'il n'existait chez lui aucun signe d'anémie, le moral était aussi satisfaisant que le physique.

Le nommé X..., âgé de 28 ans, pick-pocket, condamné à dix-huit mois de prison, avait subi dix mois de sa peine lors de ma

visite. Il avait bonne mine, un appétit satisfaisant et pas de souffle anémique. L'état moral ne laissait non plus rien à désirer.

Le nommé X..., âgé de 23 ans, condamné à un an de prison pour viol, avait déjà subi cinq mois de sa peine lorsque je le vis. Il avait l'apparence scrofuleux. Il existait chez lui un léger souffle anémique. Malgré cela il avait bon appétit et avait augmenté de poids depuis sa détention. Son moral n'avait pas souffert de son internement.

Le nommé X..., âgé de 27 ans, condamné à un an de détention pour coups et blessures, avait subi sept mois de sa peine à l'époque de ma visite. Il n'existait pas de souffle anémique chez cet individu. Il avait bonne mine et bon appétit. Le moral était aussi satisfaisant que possible.

Le nommé X..., âgé de 30 ans, condamné à deux ans de détention pour faux témoignage, avait déjà subi deux mois de sa peine lorsque je le vis. Cet individu a bonne mine, l'œil est vif. Il a bon appétit. Pas de souffle anémique. L'état moral ne laisse non plus rien à désirer.

Prison cellulaire d'arrêt et de détention de Malines. (Femmes).
15 cellules.

La nommée X..., condamnée à un an de détention cellulaire pour vol, avait déjà subi cinq mois de sa peine à l'époque de ma visite. Cette femme était atteinte antérieurement de nervosisme, elle mange peu et la menstruation est irrégulière. Malgré cela son état moral est satisfaisant.

La nommée X..., âgée de 24 ans, condamnée à deux ans de prison pour recel, avait déjà subi neuf mois et demi de sa peine lorsque je la vis. Cette femme était cuisinière; elle est forte, mange bien, a bonne mine. La menstruation est régulière. Il existe à la base du cœur au 1^{er} temps un souffle doux. Son état moral est bon.

La nommée X..., âgée de 28 ans, condamnée à huit mois de prison pour vol, avait déjà subi six mois de sa peine lors de ma visite.

Cette femme présentait à son arrivée un état de lymphatisme et de faiblesse. Il existait, chez elle, un souffle doux à la base du cœur. La menstruation était régulière jusqu'à ce moment. L'état moral est satisfaisant.

La nommée X..., âgée de 39 ans, condamnée à trois ans de détention, avait déjà subi seize mois de sa peine lorsque je la vis. Cette femme est forte; elle a bonne mine. Il n'existe pas de souffle anémique chez elle. Elle est très vicieuse. En effet, j'appris qu'elle a passé les dix dernières années dans différentes prisons. Elle me dit être contente de ce régime.

La nommée X..., âgée de 40 ans, condamnée à quatre ans de détention pour détournement de mineur, avait déjà subi deux ans de sa peine lors de ma visite à la prison. Cette femme est forte, a bon appétit. La menstruation est régulière. Il existait un souffle léger à la base du cœur. Elle me dit avec un sourire qu'on ne s'ennuie pas ici, qu'elle a à travailler et qu'elle aime mieux être en cellule qu'en prison commune.

La nommée X..., âgée de 29 ans, condamnée à trois ans de détention pour avortement, n'avait subi que quinze jours de sa peine lorsque je la vis. Elle était forte, avait bonne mine, ses joues étaient assez fermes. La menstruation était régulière. Il n'existait chez elle aucun souffle anémique. Son état moral était bon.

On peut légitimement tirer des observations des détenus de Louvain qui ont passé de dix à vingt ans en cellule les conclusions suivantes relatives à l'état moral, intellectuel et physique.

Leur état moral est certainement satisfaisant. Tous, sauf un ou deux, m'ont déclaré qu'ils préféreraient de beaucoup passer en cellule le temps de leur emprisonnement, que de le faire en prison commune où ils seraient exposés à des punitions résultant de leur contact avec d'autres détenus. Ils manifestent, sinon de la gaieté, au moins un certain entrain. Ils travaillent volontiers. Très peu m'ont dit qu'ils s'ennuyaient.

On peut encore juger de leur état moral par le petit nombre de punitions. Pendant la première période de trois ans qui a suivi l'ouverture de la prison de Louvain, le nombre de condamnés punis n'a été que de 203 sur 911.

Relativement à l'état intellectuel, tous les condamnés ont cer-

tinement une intelligence moyenne et s'expriment bien, et beaucoup ne sachant pas lire au moment de leur arrivée parviennent à être admis dans la sixième classe, la plus élevée de l'école et ils montrent dans le métier qui leur a été appris une intelligence bien suffisante.

On pourrait supposer que l'état physique de condamnés qui ont fait un séjour de 10 ans et plus en cellule fût mauvais; il n'en est rien cependant; j'ai examiné individuellement chacun de ces détenus et je n'ai pas constaté autre chose qu'une diminution assez sensible du tissu adipeux; mais la force musculaire n'a nullement été amoindrie: en effet le dynamomètre a marqué à la pression de leurs mains de 40 à 60 kilos (chiffres normaux).

Leur poids n'a pas non plus diminué d'une façon sensible, il a même augmenté chez quelques uns; c'est ainsi que sur un total de 32 détenus ayant fait un séjour de dix ans et plus, le total du poids qui avait été à leur entrée de 2.152^k 1/2 était de 2.134^k 1/2 soit 22 kilos en moins le jour de ma visite. Du reste, ils ont tous bon appétit. Ils n'ont pas de constipation.

Voici un tableau qui donne le poids de ces 32 détenus de Louvain le jour de leur entrée et le jour où j'ai visité cette prison; tous ces hommes étaient soumis depuis plus de dix ans au régime cellulaire, sauf 6 qui atteignent ce chiffre d'ici à trois mois.

Maison pénitentiaire cellulaire de Louvain.

Liste des détenus visités par moi, le 21 janvier 1888.

	Poids à l'entrée.	Poids à la date du 21.
L... C.....	64	61
D... M. J.....	75	80
D... S.....	63	55,5
D... P.....	68	69
B... H.....	72	65
P... S.....	78	83,5
W... H.....	67	55,5
T... J.....	70	65,5
V... J.....	66	65
J... T.....	71	71
A reporter. . . .	694	671,0

	Poids à l'entrée.	Poids à la date du 21.
Report.	694	671,0
M... R.....	68	61
F... H.....	72	77,5
C... A.....	66	56,5
G... A.....	79,5	69
D... E.....	59,5	68,5
S... C.....	79	93
D... J.....	69	56
D... L.....	63	61
T... J.....	64,5	69,5
V... C.....	70	68
D... P.....	68	67
D... L.....	68	68
L... J*.....	63,5	56
D... G.....	73	76
N... J.....	72	65
G... J.....	61	60
S... J.....	62,5	62,5
V... J.....	58,5	53
S... J.....	58,5	59,5
B... C.....	64	84
P... J.....	64	60,5
D... H.....	65	62
	<u>2.152,5</u>	<u>2.134,5</u>

Différence en faveur du poids à l'entrée : 24 kilogrammes pour 32 hommes, soit en moyenne 875 grammes par homme.

Prison cellulaire de Saint-Gilles.

Parmi les autres prisons cellulaires que j'ai visitées, se trouve Saint-Gilles récemment construite, qui renferme 620 cellules. Elle est actuellement l'établissement le plus complet de ce genre. Elle

* Malade.

est bâtie sur une des hauteurs qui entourent Bruxelles, dans les meilleures conditions atmosphériques.

Il m'a paru intéressant, après avoir visité les prisons où des condamnés ont fait un séjour de dix ans et plus, d'aller étudier à Saint-Gilles, comment des condamnés détenus en cellule depuis trois ans et moins supportaient le premier temps de régime cellulaire. Tous, sauf un asthmatique qui s'est plaint de ne pas avoir assez d'air dans sa cellule, m'ont dit qu'ils préféreraient être en cellule, car ils y trouvaient la tranquillité, qu'on y travaillait seul et qu'on était moins exposé aux punitions. Du reste, chacun a un état, ainsi que nous l'avons dit pour Louvain. Il est encore à noter que plusieurs condamnés que j'ai observés à Saint-Gilles, avaient déjà antérieurement subi une détention dans une prison commune de Belgique, et qu'ils m'ont dit préférer de beaucoup la cellule.

Observations recueillies sur des détenus de la prison cellulaire de Saint-Gilles, ayant séjourné en cellule de quelques jours à 3 ans.

Li..., âgé de 60 ans, a été arrêté en rupture de ban. Il a déjà été interné en cellule à Louvain et à Dinan, et il a fait un séjour de plusieurs mois dans la prison commune des Petits-Carmes. Ce détenu me dit qu'il préfère de beaucoup être en cellule parce qu'il y trouve la tranquillité et qu'on y travaille seul. Il est vigoureux et il dort bien. Il travaille dans sa cellule sur son établi de tailleur.

Gi..., âgé de 61 ans, condamné à cinq ans pour émission de fausse monnaie, était détenu depuis un an dans la maison de détention cellulaire de Saint-Gilles lorsque je le vis. Il a déjà subi 7 ans de détention dans les prisons de Mons et de Louvain. Il préfère être en cellule parce qu'on y est plus tranquille. Il a une bonne santé, pas de constipation. Il a des palpitations, irrégularité de rythme pour laquelle il a été réformé du service militaire. Gi..., est avenant, intelligent. La mémoire est bonne, la parole nette. Il dort moyennement et a des cauchemars. Il travaille de son métier de tailleur qu'il avait appris à Louvain.

Le nommé Suz..., âgé de 54 ans, veuf, condamné à trois ans de détention cellulaire, pour escroquerie, avait déjà subi près de deux ans, de sa peine, lors de ma visite en janvier 1888. Cet homme a souffert pendant 6 mois du séjour en cellule à cause du manque d'air. Il s'est guéri en cellule d'une bronchite qu'il avait depuis 5 ans. Il dit n'être qu'un inculpé et non un condamné, et pour cette raison il ne veut pas sortir de sa cellule pour ne pas porter le capuchon. Il est certain que cet individu a maigri et a pâli, mais son état général est bon ; il n'existe pas de souffle ni de décoloration des conjonctives. Pas de râles ni d'expectoration. Le système cellulaire ne lui paraît pas trop dur ; il aime mieux cela que la prison commune et il se plaît beaucoup dans sa cellule. Il est intelligent, a de la mémoire ; la parole est nette. Il dort de 6 à 7 heures sans cauchemars. Il passe son temps à lire.

Boi..., âgé de 53 ans, célibataire, condamné pour vol à 47 mois, avait subi 18 mois de sa peine, au moment de ma visite. Il se trouve bien en cellule, mais il lui a fallu 3 mois pour s'y habituer. En ce moment, il est alité pour rhumatisme articulaire qu'il a depuis 3 ans. Il a peu d'appétit et mange difficilement à cause de mauvaises dents. Il a bonne mine quoiqu'il ait un peu maigri. Des douleurs de tête auxquelles il est sujet l'empêchent de dormir et lui donnent des cauchemars. Il est intelligent, a une bonne mémoire.

Yv..., âgé de 25 ans, condamné à quatre ans de détention cellulaire pour vol, avait subi 2 ans de sa peine, quand je le vis. Il préfère être en cellule à cause de la réduction de la peine, de la tranquillité et de la propreté qui y règnent. Y... a un peu maigri en cellule bien qu'il ait bon appétit ; aucun signe d'anémie. Il a la physionomie avenante, il est enjoué. Son sommeil est bon. Il est intelligent. Il travaille de son état de tailleur.

Pon..., âgé de 44 ans, condamné à 4 mois, pour rupture de ban, avait fait 3 mois de sa peine lors de ma visite. Cet homme avait subi une peine de 12 ans en cellule ; il préfère ce système à la prison en commun. Il est très fort de muscles. Il n'a pas maigri et n'a aucun signe d'anémie. Il est tailleur. P... est avenant, il est intelligent. Son sommeil est suffisant.

Le nommé Ra... (Louis), âgé de 38 ans, célibataire, condamné

à 4 mois de détention cellulaire pour faux, avait subi 2 mois de sa peine lorsque je le vis. Cet homme préfère de beaucoup subir sa peine en cellule : il a souffert de passer 4 jours en prison commune. Le séjour en cellule n'a rien produit de mauvais dans sa constitution ; il s'y plaît. Il a bonne mine, il mange bien et trouve la nourriture bonne. R... est intelligent et s'exprime bien. Il a bonne mémoire et un excellent caractère. Il dort bien, sans cauchemars. Il travaille à arrondir les rotins.

Car... (Victor), âgé de 33 ans, célibataire, condamné à dix mois de détention cellulaire pour abus de confiance et détournement, avait subi six mois de sa peine lors de ma visite à la maison de détention. Il préfère, ainsi que bien d'autres, être en cellule pour ne pas être en rapport avec d'autres détenus. Avant sa détention il a eu du rhumatisme articulaire. Maintenant il a bonne mine, mange bien ; les digestions ne laissent rien à désirer. Il n'a pas maigri par suite de son séjour en cellule et n'a aucun signe d'anémie. Il dort peu, cela tient à ce qu'il pense constamment à son incarcération ; il en est très peiné. Pas de céphalalgie. La mémoire est bonne, la parole nette. Il travaille à des tapis en cuir. Je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion.

Pap... (Jean-Baptiste), âgé de 26 ans, condamné à sept mois de détention cellulaire pour détournement d'argent, était détenu depuis quatre à cinq mois lorsque je le vis. Il lui a fallu un mois pour s'habituer à la cellule ; il était triste. Mais maintenant il aimerait mieux, si sa peine devait être plus longue, la subir en cellule qu'en prison commune, « où il se trouverait avec des voyous. » Cet homme a l'appétit irrégulier ; il a maigri. Pas de constipation. Pas de souffle ni de décoloration des conjonctives. Je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion. Il dort insuffisamment et il a des cauchemars. Il a bon caractère, est intelligent ; la mémoire est bonne, la parole nette. Il n'est pas sujet à des maux de tête. Il s'occupe à faire de la vannerie.

Dh..., âgé de 31 ans, condamné pour vol avait fait son temps en cellule à Gand (41 mois). Condamné de nouveau à quatre mois pour rupture de ban, il était à Saint-Gilles depuis 70 jours quand je le vis. Il aimerait mieux être en prison commune qu'en cellule : la solitude l'ennuie. Il a été expulsé en Angleterre, repris en rupture de ban ; il n'avait pas trouvé d'ouvrage en Angleterre, il

est allé à Luxembourg, à Metz où on n'a pas voulu le laisser. Il est revenu à Bruxelles. Dh... est pâle de sa nature ; sa physionomie est avenante, il a un bon caractère. Son état mental est normal. Pas de punitions. Il travaille à la cordonnerie.

Fa..., âgé de 33 ans, célibataire, condamné à vingt-cinq mois pour avoir pris un faux nom, avait subi sa peine pendant 17 mois lors de ma visite. Cet individu supporte difficilement le régime cellulaire parce qu'il ne peut travailler manuellement. Il ne peut aller à l'office parce qu'il ne peut se tenir longtemps debout. Il a eu en 1876 des palpitations, et je constate encore chez lui un souffle au 2^e temps à la pointe. Il y a irrégularités de rythme. Le cœur est en outre hypertrophié. Rhumatisme articulaire ancien. Fa... a peu d'appétit. Pas de constipation. Il dort peu à cause de ses palpitations. Il est imbu d'idées tristes ; il se met à pleurer sans motif. Hypochondriaque.

Nin..., âgé de 48 ans, célibataire, condamné à trois ans pour vol était à Saint-Gilles depuis 13 mois, lorsque je le vis. Il préfère être en cellule parce que, dit-il « je ne suis pas tourmenté et je gagne du temps. » Il n'a pas fait de maladie depuis son arrivée à la prison : il est fort. Je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion. Nin... a peu d'appétit et a un peu maigri, mais il n'est pas anémique et n'a pas de souffle. Il a la physionomie enjouée, il est avenant, intelligent. La mémoire est bonne. La parole nette. Son sommeil est léger et il a des cauchemars. Pas de céphalalgie.

Mar... (Fleury), âgé de 37 ans, célibataire, condamné à cinq ans pour banqueroute frauduleuse, était détenu à la prison de Saint-Gilles depuis 11 mois, lorsque je le vis. Il dit qu'il aime mieux être en cellule que d'être en contact avec « ces gens là » Il a une grande force musculaire, je ne puis étendre son membre supérieur qu'il tient dans la flexion. Cet homme a eu 5 à 6 pertes séminales depuis sa détention ; il a un peu maigri. L'appétit est bon ; les digestions normales. Pas de constipation. Il se sent en très bon état de santé morale et mentale : c'est un excellent régime, dit-il, qui vaut mieux qu'une cure aux eaux. Travaille à des objets en fil de fer et il dit que le travail manuel le distrait. Mar... est avenant ; il a la physionomie enjouée. Il a eu des insomnies pendant 2 mois, puis le sommeil est revenu. La mémoire est normale ; la parole très nette. Pupilles égales.

Croi..., âgé de 29 ans, condamné à deux ans pour attentat à la pudeur, était à la prison de Saint-Gilles depuis 1 an lors de ma visite. Il préfère être en cellule pour avoir une réduction de peine; mais il s'ennuie seul. Il existe chez cet individu un aplatissement de la région temporale droite; la partie gauche de la région temporale est plus élevée et plus saillante. Croi... est pâle; il a eu une fièvre typhoïde grave, il y a 2 ans. Il a des hémorrhoides fluentes et des oxyures. Il a eu la syphilis et présente une exostose au tibia. Grande force musculaire; je ne puis étendre son membre supérieur. Il a bon appétit. Pas de constipation. Il est avenant, a un bon caractère; intelligence normale. Parole et mémoire nettes. Peu de sommeil. Travaille à faire des grils à beefsteack.

X... médecin, 50 à 55 ans, condamné à 4 ans, pour escroquerie, détenu à Saint-Gilles depuis 18 mois, trouve très supportable le régime cellulaire. Il a bonne mine, bon appétit. Il n'a pas eu de pertes séminales depuis son séjour à la prison. Je ne puis étendre son bras qu'il tient dans la flexion. Cet homme a une cataracte et de la cécité de l'œil droit.

A..., âgé de 49 ans, veuf, condamné à 3 ans pour recel de valeurs pendant la grève, était détenu à Saint-Gilles depuis 21 mois, lorsque je le vis. Il avait subi antérieurement une condamnation en Algérie, étant soldat. A... a une grande force musculaire, a bonne mine, bon appétit. Ses digestions sont bonnes. Pas de constipation. N'est pas anémique. Il a un établi de cordonnier sur lequel il fait des pantoufles. Cet individu est avenant, intelligent; la mémoire et la parole ne laissent rien à désirer. Il dort bien, sans cauchemars et n'est pas sujet au mal de tête. Aime mieux être en cellule qu'en prison commune. Il y est moins sujet aux punitions et dort plus tranquille.

Depuis l'ouverture de la prison de Saint-Gilles, il y a trois ans, 4 détenus sont morts :

- 2 de bronchite chronique ;
- 1 d'endocardite ;
- 1 de cirrhose du foie, antérieure à son entrée.

Il n'y a pas eu de suicide, jusqu'à ce moment.
Un cas de folie en 1885 et un en 1886.

Ces deux détenus avaient été antérieurement internés dans des asiles d'aliénés. La mère du premier est morte aliénée dans l'asile de Bruges et le deuxième donnait des signes de folie depuis l'âge de 14 ans.

Aucun cas d'aliénation mentale en 1887 ni dans le 1^{er} semestre de 1888.

La morbidité n'atteint pas 1 p. 100.

En résumé, il résulte des observations que j'ai recueillies dans les prisons cellulaires de Belgique, que ce régime réduit la mortalité au minimum, et qu'il ne provoque pas plus l'aliénation mentale et les idées de suicide qu'un autre mode d'emprisonnement. La morbidité elle-même n'a été pendant les périodes de 1861 à 1870 et de 1871 à 1880, que de 1,41 p. 100 dans les maisons cellulaires, tandis qu'elle a monté à 3,35 p. 100 dans les prisons communes.

Les préventions que l'on a en France contre le régime de l'emprisonnement cellulaire, cesseront du jour où l'on y appliquera le régime Belge, Hollandais et Suisse, tel que je viens de l'exposer.

La France qui, la première, avait conçu et appliqué le système de l'emprisonnement individuel s'en est tenue malheureusement à des essais incomplets. Des prisons cellulaires ont été construites il est vrai, mais la méthode n'y a pas été appliquée dans toute sa rigueur et Mazas lui-même qui a été tout d'abord un modèle, est un lieu de promiscuité incessante entre les détenus.

Je terminerai en faisant remarquer que l'intérêt des détenus est de demeurer en cellule, pour obtenir une diminution de leur peine. La loi Belge, a en effet, établi la réduction des peines pour les condamnés subissant leur temps en cellule, d'après la loi suivante :

Article unique. — Les condamnés aux travaux forcés, à la détention et à l'emprisonnement seront, pour autant que l'état des prisons le permettra, soumis au régime de la séparation. Dans ce cas, la durée des peines prononcées par les cours et tribunaux sera réduite dans les proportions suivantes :

- des 3/12 pour la 1^{re} année ;
— 4/12 — les 2, 3, 4, 5^e années ;
— 5/12 — les 6, 7, 8, 9^e années ;
— 6/12 — les 10, 11, 12^e années ;
— 7/12 — les 13, 14^e années ;
— 8/12 — les 15, 16^e années ;
— 9/12 — les 17, 18, 19, 20^e années ;

La réduction se calculera sur le nombre de jours de la peine. Elle ne s'opérera pas sur le premier mois de la peine ni sur les excédents de jours qui ne donneraient pas lieu à une diminution d'un jour entier.

La réduction sur les peines prononcées pour une partie de l'année se fera d'après la proportion établie pour l'année à laquelle cette partie appartient.

La réduction sera la même, que le condamné ait été soumis au régime de la séparation d'une manière continue ou par intervalles, mais en ne tenant compte pour la réduction, que des années expirées sous ce régime.

Les condamnés aux travaux forcés à perpétuité et les condamnés à la détention perpétuelle ne pourront être contraints à subir le régime de la séparation que pendant les dix premières années de leur captivité.

D^r A. VOISIN

RAPPORT

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

SUR LE

Mémoire de M. le docteur Auguste Voisin (1).

Pour soustraire le détenu à la promiscuité de la prison en commun, aux mauvais conseils, aux dépravantes incitations de ses codétenus, depuis longtemps de nombreux systèmes pénitentiaires ont été mis en usage. Mais tous ces systèmes se réduisent à deux principaux. « Le premier consiste à renfermer, pendant la nuit les condamnés chacun dans une cellule, et, pendant le jour, à les faire travailler en commun, mais en silence. » C'est le système du silence, en usage dans les prisons d'Auburn, de Wethersfield. Mais l'obtention du silence absolu motive de très nombreuses punitions, qui trop souvent exaspèrent le détenu. Parmi ces punitions, la mise au pain et à l'eau ne peut se renouveler fréquemment, se prolonger, sans déterminer l'anémie si commune dans les prisons, si favorable au développement de la tuberculose qui atteint tant de détenus.

Le second système « sépare absolument les condamnés les uns des autres pendant le jour aussi bien que pendant la nuit (2) ». C'est le système de l'emprisonnement individuel en usage dans la prison déjà ancienne de Cherry-Hill, en Pensylvanie, dans les prisons de Glasgow, de Louvain, etc.

(1) Au nom d'une Commission composée de MM. J. ROCHARD, DUJARDIN-BEAUMETZ et G. LAGNEAU, rapporteur.

(2) De Tocqueville. *Rapport sur la loi des prisons*, 5 juillet 1843, p. 16-20.